



UNIL | Université de Lausanne

Centre interdisciplinaire de  
recherche sur la montagne

## Appel à projets de recherche (*Post-Docs*)

### Contexte

Le Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne (CIRM) est un projet pilote de l'Université pour une période de 4 ans (2018-2022). Il a pour but de renforcer les connaissances sur les problématiques spécifiques aux régions de montagne (réchauffement climatique, vulnérabilité économique, aménagement du territoire par ex.) en les appréhendant par différentes approches méthodologiques portées autant par les sciences naturelles que les sciences humaines et sociales. Il atteint ces objectifs en soutenant des projets de recherche interdisciplinaire, en réalisant des synthèses thématiques et en organisant des événements scientifiques.

Le CIRM privilégie neuf thématiques principales de recherche : <https://www.unil.ch/centre-montagne/home/menuinst/recherche.html>

Il concentre ses activités en priorité sur les Alpes vaudoises et les Alpes valaisannes, y-compris les régions de plaine qui leur sont liées (plaine du Rhône) : <https://www.unil.ch/centre-montagne/home/menuinst/territoires.html>

### Appel à propositions de projets post-docs

Afin de favoriser le démarrage de nouveaux projets interdisciplinaires, le CIRM met au concours **deux postes de chercheurs post-doctoraux (100%)** pour une période de deux ans (2019-2020). Les recherches seront réalisées en priorité dans les deux régions d'étude. Les candidat-e-s devront être soutenu-e-s et supervisé-e-s par deux membres du CIRM au moins (<https://www.unil.ch/centre-montagne/home/menuinst/membres/membres-unil.html>) et le projet proposé devra s'inscrire dans l'une des 9 thématiques du centre.

Les projets seront évalués par le Conseil du CIRM, sur la base des critères suivants : (1) originalité et intérêt scientifique du projet (par rapport aux thématiques prioritaires) ; (2) profil scientifique du/de la candidat-e.

### Règlement

1. L'appel à candidatures est ouvert à des chercheur-e-s de n'importe quelle discipline, titulaire d'un doctorat et au bénéfice d'une expérience de recherche concernant les régions de montagne, les Alpes en particulier.
2. Les candidatures devront être soutenues par au moins deux membres (UNIL) du CIRM (selon la liste <https://www.unil.ch/centre-montagne/home/menuinst/membres/membres-unil.html> au moment de l'appel). Les candidats devront notamment démontrer comment le projet de recherche s'inscrit dans le contexte des recherches des superviseurs choisis. Le projet peut également intégrer la participation d'un membre associé au CIRM (<https://www.unil.ch/centre-montagne/home/menuinst/membres/membres-associes.html>).
3. La durée de la recherche post-doctorale doit être comprise entre 12 et 24 mois. Elle doit débuter au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2019. Le lieu de travail est le site UNIL de Sion.

4. Les postes sont à 100% (éventuellement 80%), répartis à raison de 90% pour la recherche post-doctorale et 10% pour des activités de recherche communes au CIRM (organisation de colloques ou conférences, par ex.).
5. Les fonds à disposition permettent de financer le salaire (100%, éventuellement 80%). Un poste de travail et un ordinateur sont mis à disposition. Une enveloppe financière réduite est à disposition pour les frais de recherche (participation à des colloques, frais de déplacement, frais de publication, etc.). Les frais lourds (infrastructures de mesures, matériel de laboratoire, etc.) devront être assurés par les fonds de recherche des (instituts des) superviseurs. Le budget indiquera les besoins financiers nécessaires pour mener à bien la recherche (excepté le salaire et l'ordinateur).
6. Les propositions (rédigées en français ou en anglais) devront être déposées sous la forme d'**un seul fichier pdf**, auprès de Christelle Monnet, Secrétaire du CIRM ([christelle.monnet@unil.ch](mailto:christelle.monnet@unil.ch)) **jusqu'au 28 octobre 2018**. Le fichier comprendra :
  - le formulaire administratif annexé dûment rempli ;
  - un descriptif du projet (**12 pages max.**, selon formulaire annexé) comprenant le titre, les objectifs scientifiques, l'organisation de la recherche, les résultats attendus et un paragraphe décrivant l'intégration du projet dans la recherche des superviseurs ;
  - un curriculum vitae (4 pages max.) et la liste de publications du/de la candidat-e;
  - d'éventuels documents annexes.
7. Les fonds peuvent être engagés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Un rapport scientifique devra être rendu au bout de 6 mois et un deuxième rapport au plus tard 3 mois après la fin du projet.

**Renseignements :**

Prof. Emmanuel Reynard, Directeur du CIRM, [emmanuel.reynard@unil.ch](mailto:emmanuel.reynard@unil.ch) ou +41 79 331 72 44